

N/REF : 18/08/2025 10H53 C:010150 I:15357

V/Email reçu le Lundi 18/08/2025 a 10H53

LODI MORGANE

**1 CHEMIN DE L'HERMITAGE
53640 LE RIBAY**

IMMEUBLE : 1 HERMITAGE
1 CHEMIN DE L'HERMITAGE
53640 LE RIBAY

Rennes, le

16 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1 HERMITAGE - MME LODI MORGANE 06 46 33 66 77

MOTIF : POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE SEPTIQUE

Donneur d'ordre : Mme M. LODI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 20/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE SEPTIQUE 3M3
CONTRÔLE - BON ECOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : REGLEMENT EN ESPECES 390€
AT LCOMPTER Email envoyé le 21/08/25 a 11H06 Mme M. LODI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ffait Pomp./Curage Fosse 3m3	1	209,10	209,10
1,00	Déplacement distance 41 a 50kms	1	145,45	145,45
TOTAL H.T.				354,55
T.V.A. a 10,00%				35,45
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>390,00</u>

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.